

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur
Secrétaire : M. Maxime HUAULT, représentant des élèves

M. Schwalm, Proviseur, constate que le quorum est atteint avec 20 personnes présentes
Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h00.

Le procès verbal du Conseil d'administration du 21 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

I – Mise en place des Institutions

Un rappel des différentes Commissions mises en place est effectué: la Commission Permanente, le Conseil de discipline, la Commission éducative, le CESP, la Commission hygiène et sécurité, le CVL, la Commission travaux et investissement, la Commission d'appel d'offres et la Commission Appui de Vie Lycéenne.

II – Organisation de l'action éducatrice

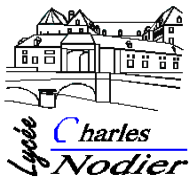
Bilan de rentrée 2015-2016:

●Le lycée Charles Nodier a reçu une visite de la Commission de sécurité le mardi 03/11/2015 et a été souligné la qualité de tenue des traitements de sécurité; Il reste tout de même des objectifs à atteindre.

Le projet Nodier II permettra d'arranger 2/3 des problèmes de sécurité électrique.

Pour résoudre un problème de sécurité (lié à d'éventuels incendies) concernant le bâtiment comprenant la cantine, aucun cours ne devra se dérouler dans les salles de ce bâtiment entre 11h30 et 14h00 (les cours seront transférés dans le bâtiment « Charité », nous bénéficierons bientôt de quatre nouvelles salles de cours dans ce dernier), en effet, il ne doit pas se trouver plus de 300 personnes dans ce bâtiment pour des raisons de sécurité.

Le bâtiment « Charité » a par contre reçu un avis défavorable au niveau de son dortoir filles, en effet, selon les nouvelles normes, des ventilations horizontales sont désormais exigées; pour palier ce problème, deux solutions ont été retenues, une dérogation permettant d'éviter l'achat de ces ventilations horizontales (coûtant près de 500 000€) avec comme option de limiter l'utilisation de chambres à plus de dix mètres des issues (des élèves iront donc dormir dans l'établissement Mont-Roland) ou de faire appel à un veilleur de nuit (coûtant quant à lui 100 000€ pour deux ans). Ces différents points sont à l'étude. Les différentes décisions prises seront communiquées au Conseil d'Administration.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

● Il a ensuite été souligné la qualité du travail effectuée par les enseignants du lycée général mais aussi de la section BTS, en effet, seul un élève n'a pas validé son BTS l'an passé.

Il faut également noter que la réputation de lycée « sélectionnant ses élèves » que certaines personnes attribueraient au lycée Nodier n'est pas justifiée puisque c'est un lycée de secteur, et, qu'il arrive à aligner de très bon taux de mentions aux BAC tout en présentant un taux de passage en 1^{ère} générale élevé.

● Pour le point des élèves et des classes, plusieurs choses sont à relever. En effet, on retiendra que le dispositif d'accueil des secondes qui était nouveau cette année fut un réel succès.

Concernant les classes, on a relevé la présence de 261 «élèves de secondes cette année sur une capacité de 280. 36 élèves en première L, bientôt 37 ; 98 élèves pour les classes de premières ES (avec 3 classes de ES ce qui nous donne une forte augmentation pour cette filière), et 83 élèves en premières S (2 classes et demi car la troisième classe est mixte avec une filière L).

Pour finir avec les classes de terminales, on comptera un effectif de 43 élèves pour la série L, 65 élèves en série ES et 133 élèves en série Si la question des redoublants pouvant garder leurs notes au dessus de 10 pour le BAC et les dispensant de certains cours a été soulevée, les modalités seront communiquées ultérieurement.

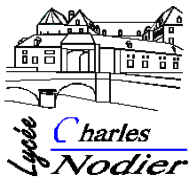
● Les modalités de répartitions dans les classes ont été affinées, on se retrouve avec des classes plutôt homogènes entre elles et hétérogènes dans leurs constitutions. Pour les secondes, le choix d'éclater les options a été fait. De plus, pour les classes de terminales, on retrouvera toutes les différentes spécialités au sein d'une même classe, afin de faciliter la répartition des élèves.

Malheureusement, les terminales ne sont par contre pas homogènes entre les séries.

Aucun changement de classes n'a été autorisé pour qu'un élève puisse se retrouver avec un camarade (seul les cas d'extrême importance auront permis à un élève de changer de classe : maladie, etc.,...), car les classes sont identiques dans leurs modes de fonctionnement.

Protocole de remplacement:

Validation du protocole de remplacement : le protocole de remplacement pour l'année 2015/2016 est validé à l'unanimité.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Projets de voyages et sorties scolaires:

Les projets suivants ont été approuvés par le CA:

Le projet de sortie au cinéma (MJC) proposé par Mme Chaland; le Raid VTT et le Raid blanc de Mme Beucler, Mme Hinschberger, Mme Laboureyras, M. Lebrun, M. Longet et M. Benay; le projet théâtre de Mme Ehram; La visite de la sécurité sociale à Lons-le-Saunier de Mme Goguely; la sortie cinéma sur le thème de l'immigration de Mme Lyet; le voyage en Autriche de Mme Pierolt; le voyage en Italie de Mme Beucler et Mme Gatto; le bilan sport et son programme; le bilan de l'ANAP; la MDL; les différentes chartes; le forum des anciens élèves; la convention de stage de deux élèves de BTS qui se fera plus tôt que prévu; le déplacement de la journée sur le thème de la laïcité le 13 janvier 2016 (où Monsieur le Recteur animera d'ailleurs deux ateliers); le don d'un ouvrage de théâtre dédié.

Validation du bilan moral et financier de l'UNSS ainsi que du programme annuel d'activité :

Madame LABOUREYRAS présente rapidement le bilan moral et financier et détaille les activités qui seront proposées au cours de cette année scolaire par l'Association sportive.

Convention de mise à disposition des locaux pour l'UNSS :

La convention de mise à disposition des locaux est validée par le Conseil d'Administration.

Bilan moral et financier de l'ANAP :

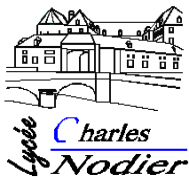
Madame COUTURIER présente rapidement le bilan moral et financier de l'ANAP.

Convention de mise à disposition des locaux pour l'ANAP :

La convention de mise à disposition des locaux est validée par le Conseil d'Administration.

Bilan moral et financier de la MDL :

Madame COUTURIER présente rapidement le bilan moral et financier de la MDL



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Validation de la charte autorisant les fédérations de Parents d'élèves à publier des informations sur le site Internet du Lycée :

Conformément a la note Dgesco n° 2014-174, et suivant l'autorisation du conseil d'administration du mardi 4 novembre 2014, il est crée un tableau d'affichage électronique a destination des fédérations de parents d'élèves du lycée Charles Nodier de dole sur le site internet de l'établissement.

Cet espace peut contenir :

- Des informations de propagande électorale en période d'élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration,
- Des informations pratiques quant a la vie des associations ou fédérations concernées (dates de réunions, etc.),
- Des liens vers les sites des fédérations concernées,
- Des coordonnées de contact des parents représentants élus de ces associations ou fédérations.

Validation de la date du Forum des anciens élèves destiné à présenter les études supérieures aux élèves de Terminale :

Ce Forum sera organisé en partenariat avec l'Association des Anciens Elèves le vendredi 18 décembre 2015, l'après-midi en salle MEYER.

Modification des dates de stage BTS Tourisme :

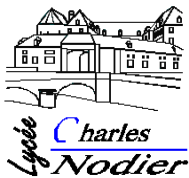
Afin de permettre à deux étudiants de BTS Tourisme deuxième année d'avancer leur stage, la période de stage est avancée au mercredi 25 novembre 2015.

Modification de la date de la journée consacrée à la notion de laïcité :

Afin de permettre à Monsieur le Recteur de participer à cette journée, la journée est reportée au mercredi 13 janvier 2016.

Principe de don des ouvrages étudiés aux élèves de Seconde :

Les élèves de Seconde de Madame STENTA ont étudié un ouvrage de Bénédicte des MAZERY et l'on adapté sous forme de pièce de théâtre. Cet ouvrage édité chez Pocket, d'un prix unitaire de 6,20 € a été dédicacé par l'auteur lors de sa venue au sein de l'Etablissement. Il est proposé de le leur offrir.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

III. Fonctionnement matériel et financier:

a) D.B.M. pour information n°5 à 22

M. Grosjean, Intendant, présente rapidement le principe des décisions budgétaires modificatives dites pour information. Le détail avait été publié sur le site internet. Aucune remarque n'est formulée. M. Grosjean précise qu'il est disponible pour répondre à d'éventuelles questions même après la séance ou lors de la prochaine réunion.

b) Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement

M. Grosjean donne lecture du texte de la délibération qui est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)

c) Cadeaux, frais de réception et de représentation

M. Grosjean donne lecture du texte de la délibération qui est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

Il précise que les frais de représentation du chef d'établissement correspondent à l'indemnisation de ses frais de mission quand il représente le lycée à l'extérieur.

Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)

d) Tarifs divers

Un document qui récapitule les tarifs divers est distribué.

La seule modification par rapport aux tarifs adoptés l'an dernier pour 2015 concernent la location du gymnase. Il est précisé que la MJC de Dole est considérée comme une association partenaire.

Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)

e) Passation de marchés en procédure adaptée

M. Grosjean donne lecture du texte de la délibération qui est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

On trouve parmi les marchés en procédure adaptée dont l'incidence financière est annuelle : les bons de commande pour répondre aux besoins ponctuels en fourniture et en service, les contrats passés pour la maintenance et la sécurité du bâti, les abonnements à des revues...

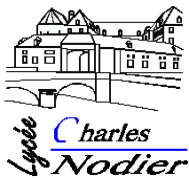
Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)

f) Passation de conventions et de contrats

M. Grosjean donne lecture du texte de la délibération qui est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

Il s'agit de conventions tripartites pour la location des installations sportives du lycée à l'association Pas d'Lézard, la MJC de Dole et au Lycée Prévert.

Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

g) Proposition d'attribution de concessions de logements

M. le Proviseur propose au Conseil d'administration une liste des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service dans l'établissement.

M. Grosjean énumère chaque emploi avec le détail du logement : situation, nombre de pièces, superficie.

A noter :

* il est proposé un changement au 1^{er} janvier : le logement situé dans le bâtiment infirmerie ne serait plus affecté à l'emploi d'attaché d'administration-adjoint de l'Intendant mais à l'emploi d'ouvrier professionnel. Le titulaire actuel du poste a sollicité son départ en retraite en mai 2016 et le recrutement de son remplaçant sera organisé au cours du 1^{er} semestre 2016. Le nouveau titulaire du poste serait alors affecté sur un poste dit logé.

Ce changement améliorerait la veille technique et l'organisation des astreintes.

* M. Gilles BAILLIEZ, Directeur de services (Etat) actuellement en congé longue maladie, est logé à titre gratuit depuis la nomination de son successeur dans les fonctions au 01/09/2014. Consistance et situation du logement : T5 / 126 m² / 6 Grande Rue - Dames d'Ounans 1er étage (côté rue Bauzonnet).

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour). Cet avis sera transmis prochainement à Madame la Présidente de la Région Franche Comté qui décidera ou non de modifier l'arrêté actuel.

h) Modification de la Charte des sorties et des voyages scolaires du Lycée Charles Nodier

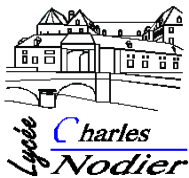
M. Grosjean donne lecture du texte de la délibération qui est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

Il s'agit de modifier le texte de l'article 18 de la Charte des voyages adoptée par une délibération du Conseil d'administration le 1^{er} juillet 2014.

L'objectif poursuivi est de favoriser la réalisation d'un maximum de projet en ne faisant pas peser sur le budget général de l'établissement une charge trop lourde. Il est proposé que dans les prévisions de recettes d'un voyage scolaire, les ressources tirées de subventions spécifiques versées puissent être considérées comme un moyen de financement du coût des accompagnateurs adultes. Pour mémoire, la participation versée par les familles ne peut pas couvrir cette charge.

Un débat s'engage. En choisissant de faire financer le coût des accompagnateurs uniquement par les crédits du budget général de l'établissement, on fait bénéficier les familles des meilleures conditions financières mais on réalise un nombre limité de voyage car les crédits du budget sont forcément contraints (ex : en moyenne, ce coût s'établit à près de 1500 euros pour l'accompagnement d'une cinquantaine d'élèves)

Au contraire, si cette charge financière peut être couverte par une ressource extérieure, il sera possible de réaliser un plus grand nombre de sortie mais le montant de la participation versée par les familles en pâtira (ex : hausse estimée à environ 30 euros pour un voyage comme prévu à Rome).



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Information : pour les trois voyages adoptés ce soir - Raid blanc, appariement avec l'Autriche et voyage à Rome – le coût des accompagnateurs atteint déjà 2 900 euros.
Validation à l'unanimité des membres présents de la modification apportée à l'article 18 de la Charte des voyages (20 pour)

i) Admission en non valeur

Après avoir accueilli favorablement la requête de Mr Grosjean, Agent-comptable de l'établissement, tendant à admettre en non-valeur plusieurs créances devenues irrécouvrables, Monsieur le Proviseur, après avoir constaté l'impossibilité de les recouvrer, propose au Conseil d'administration du lycée de prendre en charge leur montant sur le chapitre ALO compte 671.

* compte 4631 / montant 98,53 € / Reversement frais de téléphonie – exercice 2013

Trois factures de téléphonie personnelle de M. Bailliez réglées à tort par le lycée. Un ordre de reversement a été adressé à l'opérateur de téléphonie par lettre recommandée en novembre 2014 - sans résultat. Il n'est pas possible d'établir un état exécutoire ou d'engager une action en répétition de l'indû dans cette affaire. Cette créance a fait l'objet de réserves de la part du comptable entrant qui ont été transmises à la Direction départementale des finances publiques et au Juge des comptes.

* compte 44128 / montant 2 000,00 € / Recette ordonnée sans droits – exercice 2012

Ordre de recette émis en 2012 auprès de la Région Franche Comté sans notification d'octroi à l'appui. Objet : financement d'un voyage scolaire en Russie.

Recouvrement compromis à défaut de posséder un titre opposable à la Région Franche-Comté. Cette créance a fait l'objet de réserves de la part du comptable entrant qui ont été transmises à la Direction départementale des finances publiques et au Juge des comptes.

* 4111 / montant 90,00 € / Frais scolaires – ex. 2014

Versement excédentaire d'une bourse nationale fin mars 2014. Lorsque l'erreur a été découverte, un premier courrier a été adressé en novembre 2014 à la famille pour lui demander le remboursement de l'indû.

Ce courrier a été retourné par la Poste avec la mention destinataire inconnu à l'adresse. Un second envoi a été réalisé en 25 juin 2015 à une nouvelle adresse trouvée sur internet, mais sans réponse à ce jour. Recouvrement compromis ; il n'est pas d'engager une action en répétition de l'indû dans cette affaire.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'apurer les créances par une dépense de 2188,53 euros qui sera mandatée au service ALO compte 671 .

j) Participation aux charges de fonctionnement

M. Grosjean présente les taux de participation du service annexe d'hébergement aux charges de fonctionnement selon les règles qui ont été établies par la Région Franche Comté, collectivité de tutelle du lycée. Il est proposé une augmentation de deux points de la participation "restauration".

* Restauration - Participation comprise entre 10% et 25% : 2015 = 13% / 2016 = 15%

Ce taux est aussi valable pour les élèves internes hébergés au lycée Duhamel sur la base (tarif – reversement au lycée Duhamel)

* Internat - Participation comprise entre 30% et 35% : 2015 = 32% / 2016 = 32% (pas de changement)

Ce taux est aussi valable pour les élèves inscrits sous le régime interne-externé.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
03/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. Grosjean précise que cette participation aboutit à un reversement au budget du lycée pour payer les frais de viabilisation (chauffage, eau, électricité, gaz), les contrats de maintenance et de vérifications réglementaires, les frais de nettoyage, les vêtements de travail,... qui concernent le fonctionnement du restaurant scolaire et de l'internat.

M. Grosjean se propose d'affiner à l'avenir l'évaluation des coûts réels du service mais il estime déjà que la participation même améliorée lui semble encore en deçà des besoins.

Validation à l'unanimité des membres présents (20 pour)

IV Contrats, conventions et marchés

-Validation à l'unanimité de la convention relative au stage d'observation en milieu professionnel du Collège LEDOUX de DOLE

-Validation à l'unanimité de la convention relative au stage d'observation en milieu professionnel du Lycée Professionnel PREVERT

- Validation à l'unanimité des conventions de l'ESPE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.30

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Le Secrétaire de séance : Maxime HUAULT